

La lettre des psychologues

n°85, février 2026

Sites hautement recommandables

www.sante.cgt.fr

Retrouvez toutes les newsletters et nos revendications sur

<https://chsevrey.syndicatcgt.fr/category/specifique-professions/psychologues/>

<https://cgt-sante-action-sociale.fr/psychologue-cahier-revendicatif-ufmict-cgt-dans-la-fonction-publique-hospitaliere/>

Et https://cgt-sante-action-sociale.fr/?s=psychologue&e_search_props=9962c51-25

et aussi sur Facebook [psychologues CGT](https://www.facebook.com/psychologuesCGT)

et sur LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/ufmict-collectif-psychologues/posts/?feedView=all>

et pour la territoriale <https://www.cgtservicespublics.fr/filieres-missions/medico-sociale/psychologues-territoriaux/>



Une mobilisation réussie des psychologues le 9 octobre à Paris

Le 9 octobre 2025, un ensemble d'organisations syndicales et professionnelles s'est rassemblé devant le Ministère de la Fonction Publique dans une représentation unitaire de nos différents secteurs d'activité.

LA PROFESSION REVENDIQUE DANS TOUTES LES STRUCTURES RELEVANT DES 3 VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE la prise en compte de la santé psychique, la prévention, le prendre soin, la revalorisation des salaires et des recrutements conséquents, le respect de la fonction et du statut, le respect de la déontologie des psychologues, l'abandon d'une logique comptable contraire à la qualité.

Une Assemblée Générale s'est tenue à la Bourse du travail dans l'après-midi, lors de laquelle de nombreux psychologues des services publics ont témoigné. Ils partagent toutes et tous les mêmes constats : **externalisation, pénurie chronique, perte des postes, introduction du libéral dans les missions de service public, souffrance au travail et déficit d'attractivité.**

Malgré le contexte politique, notre mobilisation a été relayée par les médias et certaines députées.

Il ne faut pas en rester là. Au regard de la dynamique enclenchée, poursuivons le mouvement pour une mobilisation nationale au printemps 2026 par des actions locales, par exemple devant les préfetures ! Et n'oubliez pas d'interpeler vos député-es !



Si vous souhaitez vous abonner gratuitement à cette newsletter ou vous désabonner, envoyez votre e-mail à ufmict@sante.cgt.fr avec votre région et département

Si vous la recevez par un intermédiaire,

Nous vous conseillons de vous abonner pour vous en garantir la diffusion régulière

La force du syndicat, c'est vous. Syndiquez-vous !

Cotisation = 1% du salaire, dont les 2/3 déductibles des impôts

Les centres experts et l'amendement 159

Sous couvert de modernisation et d'efficacité, cette proposition de loi entérine une transformation profonde et inquiétante de la psychiatrie en proposant une architecture en trois niveaux de soins et ce en l'absence de tout débat public et d'évaluation indépendante. A lire sur [amendement 159 danger grave et imminent](#) et sur [contre la proposition de loi sur les centres experts](#)

Une rencontre peu concluante avec la DGOS

Le 3 octobre dernier, après 2 précédents rendez-vous annulés par la DGOS, une rencontre en visio a enfin eu lieu. Nous avons pu constater qu'il s'agissait d'un groupe de travail associant plusieurs organisations syndicales représentatives et ayant pour objet d'ouvrir des « pistes de réflexion en vue de l'élaboration d'un plan d'attractivité pour les psychologues de la FPH ».

La DGOS relève un certain nombre de constats et « d'irritants » :

- la moitié des effectifs de psychologues sont contractuels mais pour la DGOS il n'est pas envisagé de nouvelles créations de postes. **La CGT** demande des concours pour résorber la précarité, et des créations de postes pour répondre aux besoins de la population.
- La DGOS ne fait aucune proposition de rattrapage et revalorisation des salaires, elle propose juste la création d'un 3^{ème} grade pour les psychologues qui auraient des fonctions de coordination. **La CGT** demande une grille unique qui débiterait à 2 fois le SMIC et doublerait en fin de carrière.
- Pour l'évaluation qui va prendre plus d'importance dans les années à venir, la DGOS souhaiterait qu'elle soit réalisée par les médecins. **La CGT** a réaffirmé qu'elle devait être réalisée par un représentant de la direction hors DSI.
- Quant au FIR, la DGOS souligne qu'il « est très/trop spécifique et manque de cadre et qu'il faudrait le borner davantage » par des critères de performance. **La CGT** a réaffirmé la nécessité du respect du temps FIR et insisté sur le fait qu'il doit être exercé selon les besoins définis par le psychologue et non dépendant d'autorisation, de négociations, de critères et non soumis aux aléas du management

Les Congés annuels pour les psychologues dans la FPH

Le Collectif psychologues UFMICT CGT répond à certaines interrogations sur la question des [congé annuel](#) et propose des éclairages, notamment s'agissant des différences existantes dans le mode de calcul et la pose des congés selon que l'on est agent à temps plein, à temps partiel et/ou à temps non complet, ou encore à temps partiel thérapeutique.

Les jours de RTT et le forfait jour pour les psychologues dans la FPH

Depuis avril 2022, le corps des psychologues **est soumis au forfait jour** alors qu'auparavant il bénéficiait du choix entre décompte horaire et forfait jour.

Le Collectif psychologues UFMICT CGT répond à certaines interrogations sur la question des [jours RTT et forfait jours](#), propose des éclairages, ainsi que des pistes de négociations s'agissant des agents à temps partiel et à temps non complet, puisque à ce jour **il n'existe aucune référence juridique sur la proratisation des jours de RTT pour les agents qui ne seraient pas à temps plein (100%)**.